

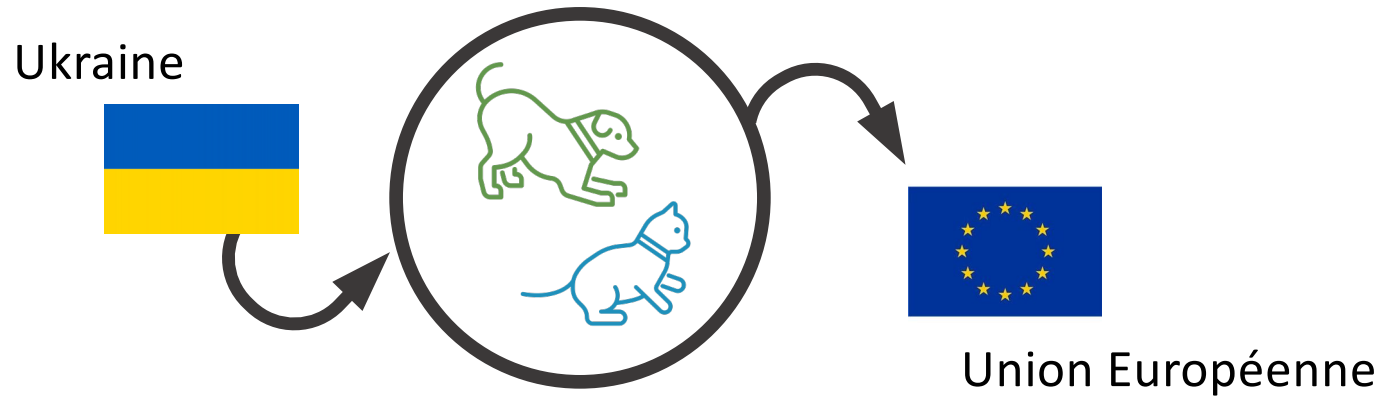


**Vétérinaires Pour Tous**  
*La médecine vétérinaire solidaire*



**Information pour  
les propriétaires de  
carnivores domestiques  
en provenance d'Ukraine**

# Exigences réglementaires habituelles



- Animal identifié
- Animal valablement vacciné contre la rage
- Animal titré avec résultat favorable -3 mois avant importation
- Accompagné d'un certificat sanitaire original

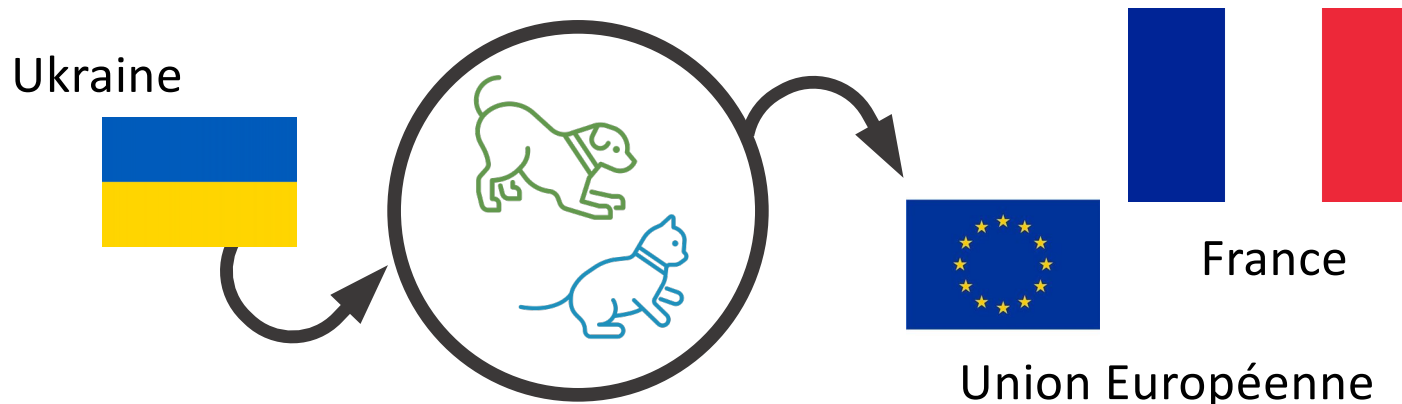


Financé par

  
**GOVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Situation d'urgence en Ukraine : mesures exceptionnelles



Mise en œuvre d'un dispositif d'accueil d'urgence des animaux ne répondant pas à ces exigences

**Contacter dès que possible**

**Un vétérinaire**

**La DDPP du département d'accueil**



Financé par

  
**GOVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Prise en charge Vétérinaire-VPT-FBB

Entraide des vétérinaires aux ressortissants ukrainiens sur le territoire français



Surveillance antirabique dans le cadre d'une introduction provenant d'un pays tiers - AMSS

Identification

Vaccination complète

Valence rage + Passeport en fin de MSS

Soins préventifs (vermifuge, stérilisation) et curatifs pendant l'année qui suit l'arrivée en France



AMSS= Arrêté de Mise Sous Surveillance Sanitaire

Financé par

  
**GOVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

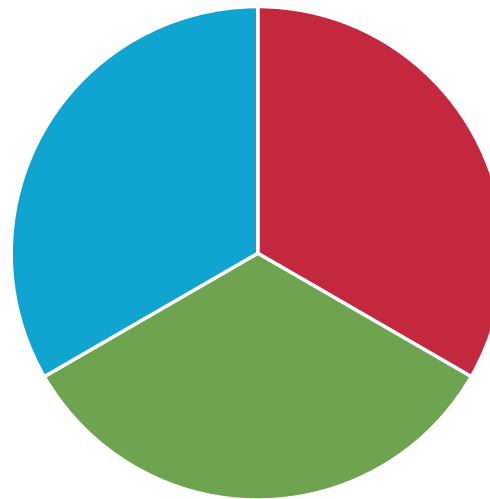


# Prise en charge Vétérinaire-VPT-FBB

Entraide des vétérinaires aux ressortissants ukrainiens sur le territoire français



Participation  
du  
vétérinaire



Participation d'un tiers:  
Fondation Brigitte Bardot

Participation Vétérinaires Pour Tous



Financé par



# Surveillance vis-à-vis de la rage

## Mise sous surveillance officielle de l'animal



À l'adresse d'accueil de la famille Ukrainienne



Par un vétérinaire sanitaire désigné par la DDPP du département d'accueil

Identifier l'animal

Initier la procédure d'enregistrement de l'animal dans ICAD

Réaliser X visites sanitaires définies par AMSS



Prise en charge financière COMPLETE par les vétérinaires membres de l'association Vétérinaires Pour Tous + VPT + FBB



Financé par

  
**GOUVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Pour bénéficier du dispositif

## Propriétaire ET Vétérinaire doivent transmettre à la DDPP du département concerné :

- Nom et prénom du propriétaire de l'animal
- Descriptif de l'animal : Espèce, race, couleur, âge  
Identification le cas échéant
- Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e mail d'un contact français, à défaut l'association, assurant l'accueil du propriétaire ukrainien et de son animal
- Adresse d'hébergement effective de l'animal (si différente du contact français)



Financé par

  
**GOUVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Engagements du propriétaire ukrainien de l'animal

- ▶ Ne pas se dessaisir de l'animal et ne pas quitter le territoire Français pendant le délai de mise sous surveillance sans l'accord préalable de la DDPP du département
- ▶ Soumettre cet animal aux visites de contrôle vétérinaire à J+30 ; J+60, J+90 et J+180
- ▶ Garder cet animal isolé des autres carnivores domestiques et des personnes autres que celles de son cadre familial et/ou d'accueil
- ▶ Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque de morsure ou de griffure des personnes ou des animaux par cet animal



Financé par

  
**GOVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





# Engagements du propriétaire ukrainien de l'animal

- ▶ Vermifuger (échinococcose) dès leur arrivée
- ▶ Signaler tout signe quelconque de maladie ou la mort de l'animal au vétérinaire désigné pour la surveillance, ainsi qu'à la Direction Départementale de la Protection des Populations du département
- ▶ Faire stériliser son animal avant la fin de la mise sous surveillance
- ▶ Faire vacciner cet animal contre la rage à la fin de la surveillance



Les familles d'accueil possédant déjà d'autres carnivores domestiques devront également présenter leurs animaux aux visites de surveillance prévues



Financé par

  
**GOVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

